

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 0998 3501 900 4030

12 NOV. 2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Bumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **LA CONSULTATION N°05/UMBB/2025**, relative à « **REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORT ET DU STADE DE FOOTBALL AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES LOT N° 02 : Travaux d'aménagement du stade de football** », lancée en date **du 16/10/2025**, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DU PROJET	SOUMISSIONNAIRE RETENU	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	DÉLAI DE RÉALISATION	NOTE TECHNIQUE /70
REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORT ET DU STADE DE FOOTBALL AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES : LOT N° 02 : Travaux d'aménagement du stade de football	ETB PH TCE KHELLAT RABAH NIF : 18635010053713900000	7 998 585.00	40 jours	56

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de la publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université : www.univ-boumerdes.dz, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret Présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics, dans **dix (10) jours** à compter de la date de la publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université : www.univ-boumerdes.dz. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,